

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 MARS 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 3 mars 2016 à 19 heures, sous la présidence de <u>Monsieur Frédéric</u> GIRODET, Maire.

## **Etaient présents:**

<u>Membres élus</u>: Mme Odile PRADIER, Mme Christine BONNEFOY, M. Daniel TONSON, Mme Dominique COLOMB, M. Patrice FRANÇON, Mme Dominique COLOMB, M. Philippe DUTEL, Adjoints; Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère Municipale Déléguée; Mme Maguy FOULTIER, Mme Maryline MOUNIER, Monsieur Alain MONDON, Mme Chrystelle GASSMANN, M. Jean FOURNEL, M. André MOLLE, Mme Arlette VIOZAT, M. Thierry DESOLME, Mme Stéphanie DEFOUR, M. Jean-Jacques SAMUEL, Mme Pauline JOUSSERAND-TOURON, Mme Dominique ASTIER-COURBON, M. Bernard ROUCHON, M. Louis BESSON, Conseillers Municipaux.

<u>Personnel administratif</u>: M. Bruno SAMUEL, M. Christian SOUVIGNET, M. Emmanuel SAHUC et Mlle Chloé PEYROCHE (stagiaire).

## Absents excusés avec pouvoir

M. Joël AUROUZE qui avait donné pouvoir à Mme Odile PRADIER Mme Camille FANGET qui avait donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER.

#### Absents excusés

Mme Carole GRAIL
M. Jacques ROUCHON

Monsieur Jean-Jacques SAMUEL a été nommé secrétaire de séance.

#### 1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 03 DECEMBRE 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte-rendu du 3 décembre 2015.

# 2 – <u>DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</u>

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal prend acte de la communication des arrêtés n°193, 196, 197 de l'année 2015 et n°02, 03, 04, 46, 47 et 49 de l'année 2016.

## 3 - AFFAIRES FINANCIERES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la collectivité se doit de clôturer l'ensemble de ses budgets de l'exercice 2015, comme elle le fait chaque année. Pour ce faire, il convient de voter les comptes de gestion, les comptes administratifs et l'affectation des résultats de l'exercice précédent. Après cette étape, le débat d'orientation budgétaire 2016 sera évoqué à l'aide de trois documents :

- Les états analytiques des dépenses de fonctionnement 2015 par services qui permettent de cibler les sources d'économies à réaliser et les dérives à éviter
  - La présentation des prévisions de dépenses des commissions municipales 2016
- La présentation du document préparatoire au DOB 2016 préparé par le comptable M. Christian SOUVIGNET.

## Budget communal 2015

A la clôture du budget communal, M. le Maire souligne que plusieurs enseignements sont à tirer de l'exercice précédent :

- Le résultat excédentaire de 710 850 € provient de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur de 110 421 €. Ce résultat total, d'un montant de 821 271 €, va permettre de rembourser le capital d'emprunt et d'autofinancer les investissements.
- L'effet ciseau des courbes de recettes et de dépenses qui se croisent dans d'autres collectivités n'est pas d'actualité sur la commune. Résultat en particulier de la politique d'économie entreprise au sein de la collectivité qui permet de dégager des recettes. La hausse de la fiscalité votée en 2015 permet d'amortir la baisse des dotations de l'Etat (perte nette de 45 000 €). M. le Maire rappelle que cette baisse sera identique en 2016 et 2017, soit une perte d'environ 150 000 € sur 3 ans.
- L'hiver 2015-2016 peu rigoureux fait oublier l'épisode hivernal précédent, notamment début 2015, qui s'est traduit par des approvisionnements importants de sel, pouzzolane et carburant associés aux heures supplémentaires des agents et aux interventions des prestataires privés. De ce fait, les charges à caractère général ont augmenté comme les charges de personnel.
- Des démarches ont été entreprises pour réduire les dépenses énergétiques. M. le Maire souhaite que la collectivité redouble d'efforts en matière d'économies d'énergie. Les effets de l'extinction nocturne partielle de l'éclairage public ou le nouveau système d'éclairage du Gymnase n°1 sur une année pleine devraient atténuer l'augmentation des tarifs d'électricité. Il en est de même pour la consommation de gaz grâce aux nouveaux tarifs du marché négocié par l'UGAP auprès d'ENGIE. Des points sont encore perfectibles dans ce domaine. M. le Maire annonce vouloir dès cette année sensibiliser les associations et les écoles utilisant les installations communales pour réduire les dépenses énergétiques. Il informe également qu'une réflexion va être menée sur l'approvisionnement en carburant pour les véhicules municipaux. Afin de diminuer les dépenses énergétiques, les investissements nécessaires seront faits.

Après cette introduction, M. le Maire laisse la parole à Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN qui informe que c'est une synthèse des comptes qui va être présentée au Conseil Municipal, résultat du travail de toute une équipe : Commission des Finances et personnel des services administratifs et financiers. Elle indique que la commission des finances, qui s'est réunie le 29 février dernier, a examiné en détail, pendant cinq heures, toutes les lignes du budget.

Mme SOUBEYRAN rappelle que le calendrier budgétaire est rythmé par 4 temps forts :

- Le débat d'orientation budgétaire permettant à l'assemblée délibérante d'aborder les prévisions d'évolution de la situation financière de la collectivité à court et moyen terme.
- Le vote du budget primitif : acte par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise les dépenses et recettes de l'exercice budgétaire.
- Le vote de décisions modificatives en cours d'année permettant d'ajuster les crédits.
- Le vote du compte administratif qui retrace l'ensemble des dépenses et recettes réelles de la commune.

## Compte administratif 2015

Avant la présentation des tableaux, Mme la Conseillère Municipale déléguée aux Finances souligne en préambule que les recettes de fonctionnement ont progressé de 2,69 % par rapport à 2014 alors que les dépenses ont augmenté de 5,17 %.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET COMMUNAL - FONCTIONNEMENT**

	CHAPITRE	CREDITS VOTES	REALISE	%
	FONCTIONNEMENT DEPENSE			
Chapitre 011	Charges à caractère général	981 000,00 €	917 903,44 €	93,57
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 272 000,00 €	1 267 217,72 €	99,62
Chapitre 014	Atténuation de produits	25 000,00 €	24 025,97 €	96,10
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	705 000,00 €	0,00€	0,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 000,00 €	154 136,41 €	105,57
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	420 000,00 €	410 084,37 €	97,64
Chapitre 66	Charges financières	217 500,00 €	208 015,46 €	95,64
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €	158,00€	10,53
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	22 000,00 €	22 000,00 €	100,00
TOTAL	FONCTIONNEMENT DEPENSE	3 790 000,00 €	3 003 541,37 €	79,25
	FONCTIONNEMENT RECETTE			
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	110 421,70 €	0,00€	0,00
Chapitre 013	Atténuation de charges	42 478,30 €	52 831,46 €	124,37
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227 300,00 €	225 599,83 €	99,25
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	232 300,00 €	231 240,51 €	99,54
Chapitre 73	Impôts et taxes	2 185 600,00 €	2 200 312,55 €	100,67
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	941 000,00 €	941 804,99 €	100,09
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	48 800,00 €	49 939,86 €	102,34
Chapitre 77	Produits exceptionnels	2 100,00 €	12 662,39 €	602,97
TOTAL	FONCTIONNEMENT RECETTE	3 790 000,00 €	3 714 391,59 €	98,01

## COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET COMMUNAL - INVESTISSEMENT

	CHAPITRE	CREDITS VOTES	REALISE	%
	INVESTISSEMENT DEPENSE			
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	311 512,70 €	0,00€	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	587,30€	0,00€	0,00
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	227 300,00 €	225 599,83 €	99,25
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	26 100,00 €	25 449,69 €	97,51
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	628 800,00 €	624 434,07 €	99,31
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	30 700,00 €	24 313,50 €	79,20
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	165 200,00 €	103 140,72 €	62,43
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	494 300,00 €	413 353,92 €	83,62
Chapitre 23	Immobilisations en cours	384 500,00 €	268 242,17 €	69,76
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	36 000,00 €	35 208,00 €	97,80
TOTAL	INVESTISSEMENT DEPENSE	2 305 000,00 €	1 719 741,90 €	74,61
	INVESTISSEMENT RECETTE			
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	705 000,00 €	0,00€	0,00
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 000,00€	154 136,41 €	105,57
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	26 100,00 €	25 449,69 €	97,51
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 021 088,74 €	1 026 137,12 €	100,49
Chapitre 13	Subventions d'investissement	176 511,26 €	155 261,26 €	87,96
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	230 000,00 €	80 000,00 €	34,78
Chapitre 23	Immobilisations en cours	300,00€	259,44 €	86,48
TOTAL	INVESTISSEMENT RECETTE	2 305 000,00 €	1 441 243,92 €	62,53

Vote affectation des résultats

M. le Maire soumet à l'assemblée les propositions d'affectation du résultat formulées par la commission municipale des Finances.

BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement		
Recettes	3 714 391,59 €	
Dépenses	3 003 541,37 €	
A - Excédent	710 850,22 €	
B - Excédent de l'année précédente	110 421,70 €	
C - Résultat à affecter	<b>821 271,92 €</b>	
Solde d'exécution de la section d'investissement		
Dépenses	1 719 741,90 €	
Recettes	1 441 243,92 €	
Déficit	-278 497,98 €	
Déficit de l'année précédente	-311 512,70 €	
D - Déficit cumulé	-590 010,68 €	
E - Solde des restes à réaliser (dépenses engagées et non mandatées)	-22 900,00 €	
Besoin de financement	-612 910,68 <b>€</b>	
Affectation	<b>821 271,92 €</b>	
En investissement : 751 000,00 €	<u> </u>	
En fonctionnement : 70 271,92 €		

## Budget service assainissement 2015

En introduction, M. le Maire souligne que c'est à nouveau un résultat très sain qui va être présenté, la commune n'effectuant aucun emprunt sur ce budget depuis plusieurs années. Avec un résultat de 71 675 € auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 25 000 €, c'est la somme de 97 000 € qui est à affecter au budget 2016.

Les travaux importants de réhabilitation de la station d'épuration de Roche Moulin (70 000 €) ont été entièrement autofinancés. La réserve importante de l'exercice 2015 devrait permettre d'acquérir un tractopelle et du petit matériel pour effectuer l'entretien des réseaux. Les réseaux de la route de Bruchères seront restaurés. En 2017, un programme important d'assainissement sera conduit rue du Stade.

## Compte administratif 2015

Mme SOUBEYRAN assure la présentation du compte administratif 2015 du budget assainissement de la même manière synthétique que pour le budget communal.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET ASSAINISSEMENT - FONCTIONNEMENT**

	CHAPITRE	CREDITS VOTES	REALISE	%
	FONCTIONNEMENT DEPENSE			
Chapitre 011	Charges à caractère général	127 300,00 €	125 493,50 €	98,58
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	19 100,00 €	18 760,44 €	98,22
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	88 600,00 €	0,00€	0,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	145 800,00 €	145 496,85 €	99,79
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	500,00€	0,20€	0,04
Chapitre 66	Charges financières	67 500,00 €	65 783,83 €	97,46
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	3 200,00 €	1 738,00 €	54,31
TOTAL	FONCTIONNEMENT DEPENSE	452 000,00 €	357 272,82 €	79,04
	FONCTIONNEMENT RECETTE			
Chapitre 002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	25 152,63 €	0,00€	0,00
Chapitre 013	Atténuations de charges	15 100,00 €	14 701,56 €	0,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 200,00 €	57 183,96 €	99,97
Chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations service, marchandises	354 447,37 €	357 063,25 €	100,74
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	100,00€	0,00€	0,00
TOTAL	FONCTIONNEMENT RECETTE	452 000,00 €	428 948,77 €	94,90

## COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET ASSAINISSEMENT - INVESTISSEMENT

		CDEDITE VOTES	DE4110E	0.4
	CHAPITRE	CREDITS VOTES	REALISE	%
	INVESTISSEMENT DEPENSE			
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 200,00 €	57 183,96 €	99,97
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	200 700,00 €	193 180,57 €	96,25
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	107 000,00 €	0,00€	0,00
Chapitre 23	Chapitre 23 Immobilisations en cours		0,00€	0,00
TOTAL	INVESTISSEMENT DEPENSE	516 500,00 €	250 364,53 €	48,47
	INVESTISSEMENT RECETTE			
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	48 527,21 €	0,00€	0,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	88 600,00 €	0,00€	0,00
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	145 800,00 €	145 496,85 €	99,79
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00 €	100 000,00 €	100,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	30 895,79 €	0,00€	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	102 677,00 €	102 675,46 €	100,00
TOTAL	INVESTISSEMENT RECETTE	516 500,00 €	348 172,31 €	67,41

## Vote affectation des résultats

Mme SOUBEYRAN soumet à l'assemblée les propositions d'affectation du résultat formulées par la commission municipale des Finances.

FONCTIONNEMENT	BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
1 GITGITGITITEIT			
Résultat de fonctionnement			
Recettes	428 948,77		
Dépenses	357 272,82		
A - Excédent	71 675,95		
C - Excédent de l'année précédente	25 152,63		
D - Résultat à affecter	96 828,58 €		
Recettes Dépenses	348 172,31 250 364,53		
Excédent	97 807,78		
Excédent de l'année précédente	48 527,21		
E - Excédent cumulé	146 334,99		
F - Solde des restes à réaliser (dépenses engagées et non mandatées)	-86 897,60		
Besoin de financement	0,00		
Affectation	96 828,58 €		
En investissement : 55 000,00 €	4		

M. le Maire explique que la somme de 41 828,58 € correspond à la créance de redevance d'assainissement d'une entreprise en redressement qui ne sera pas honorée, suite à l'adoption par le Tribunal de Commerce du plan de redressement et aussi pour un impayé de participation à l'assainissement collectif.

## Budget lotissement communal 2015

Concernant le budget de lotissement communal, M. le Maire informe que les changements intervenus depuis l'année précédente sont les suivants : la vente de deux parcelles pour construction d'une maison individuelle et d'un immeuble de logements collectifs proposés par le bailleur social Bâtir et Loger. Ces deux ventes représentent la somme approximative de 151 000 €. M. le Maire rappelle que la commune a provisionné dans le budget communal la somme de 22 000 € pour se prémunir du déficit final engendré par l'opération (le prix de revient est de 180 € le m² alors que le prix de vente déjà élevé n'est que de 110 € le m²). M. le Maire précisant que lorsqu'un budget annexe est clôturé, c'est le budget principal qui prend le relais pour inscrire un excédent ou éponger un déficit.

Compte administratif 2015

M. Christian SOUVIGNET présente le compte administratif 2015 du budget lotissement en précisant qu'il est régit par le principe de l'inventaire intermittent, c'est-à-dire le constat d'un stock initial au début de l'exercice et d'un stock final à l'issue. Il a été constaté sur l'exercice 2015 la vente de deux parcelles pour un montant de 151 707 €.

## Budget vente de caveaux

Compte administratif 2015

M. le Maire explique que ce budget est assez simple à présenter car il devrait s'équilibrer au terme de l'opération. Le coût de fourniture et d'installation de caveaux au nouveau cimetière correspond exactement au prix de vente de ces caveaux aux familles, soit 29 340 €.

#### Votes

Vote des comptes de gestion 2015

M. le Maire fait constater aux conseillers que les comptes de gestion 2015 du budget communal, du budget assainissement, du budget lotissement et du budget vente de caveaux en section de fonctionnement et d'investissement établis par la trésorerie de Saint-Didier-en-Velay et dont une copie leur a été adressée font ressortir exactement les mêmes chiffres que ceux annoncés dans les lectures des comptes administratifs.

Ainsi, comme le veut le code général des collectivités territoriales, il est procédé au vote des comptes de gestion

2015, individuellement pour le budget communal, assainissement, lotissement et vente de caveaux, par le Conseil Municipal qui les **APPROUVE** séparément, à l'unanimité.

Vote des comptes administratifs 2015

M. le Maire ayant quitté la salle après la présentation de chaque budget, comme le veut le Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes administratifs 2015 du budget communal, du budget assainissement, du budget lotissement et du budget vente de caveaux **ONT ETE ADOPTES** séparément, à l'unanimité, sous la présidence de Mme Maguy FOULTIER, doyenne de l'assemblée.

Vote de l'affectation des résultats

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** séparément l'affectation du résultat de l'exercice 2015 du budget communal de 821 271,92 € (751 000 € en investissement et 70 271,92 € en fonctionnement), et du budget d'assainissement de 96 828,58 € (55 000 € en investissement et 41 828,58 € en fonctionnement).

## > Débat d'orientation budgétaire 2016

Etat des dépenses de fonctionnement 2015 par services

M. le Maire rappelle que grâce à ces états, la municipalité dispose d'outils analytiques intéressants pour voir où la collectivité doit faire des efforts et où les mesures déjà entreprises ont porté leurs fruits.

- Ecole La Communale : les effets du regroupement se font sentir avec 4 400 € d'économie réalisée. Le nombre d'enfants scolarisés ayant augmenté, le coût par élève diminue ainsi de 50 €.
- Restaurant scolaire : Le budget reste stable malgré une hausse des effectifs et des tarifs des repas facturés aux familles et les charges de personnel ont fortement progressé en parallèle. L'augmentation du prix de repas a permis de ne pas creuser plus de déficit.
- Ecole Aux Quatre Vents : Malgré la baisse de 4 900 € du coût de fonctionnement, la baisse des effectifs provoque une hausse du coût par élève de 56 €.

- Sapeurs Pompiers: Une subvention exceptionnelle de 2 400 € a été allouée pour permettre l'acquisition d'une tondeuse et d'une débroussailleuse afin que la commune ne prenne pas à sa charge l'entretien des espaces verts du nouveau centre de secours.
- Complexe sportif: Une augmentation des dépenses énergétiques est constatée au G1 comme au G2. Si le nouvel éclairage du G1 devrait porter ses fruits en année pleine, un appel à la vigilance va être adressé à toutes les associations utilisant les installations. Les autres postes de dépenses en augmentation correspondent aux équipements acquis dans le cadre de la réhabilitation du G1 en 2015. En revanche, les charges de personnel ont diminué avec la réorganisation du temps de travail des agents.
- Portage des repas à domicile : Malgré le bon fonctionnement et une hausse des repas livrés, le résultat reste déficitaire. La raison est la révision des tarifs des repas fournis qui se répercute dans les dépenses. Une réflexion devra être menée sur le coût engendré par cette prestation.
- Déneigement : Les dépenses ont fortement augmenté en 2015 du fait d'une saison hivernale longue et vigoureuse au début de l'année.
- Salle des fêtes de Malmont : Si le résultat reste positif, il est en diminution par rapport à l'année 2014 en raison notamment d'une fuite d'eau qui a engendré une facturation élevée.
- Parc auto : L'effet bénéfique du recrutement d'un agent mécanicien se fait ressentir puisque les dépenses liées aux interventions sur les véhicules ont diminuées de 10 000 €. Une source d'économie va être mise à l'étude en matière de fourniture de carburant.
- Services techniques et voirie : L'augmentation du budget de 57 000 € s'explique en partie par la reprise de la compétence fauchage par la commune, les travaux de peinture au sol, les charges de personnel avec la prise en charge du salaire d'un agent jusqu'alors en contrat aidé.
- Espaces verts : L'augmentation budgétaire résulte de l'achat conséquent de plants pour les aménagements extérieurs de l'école La Communale et du Centre de Secours.

Madame Pauline JOUSSERAND-TOURON demande pourquoi le remboursement de la Communauté de Communes Loire Semène est aussi élevé à l'école Les Quatre Vents qu'à l'école La Communale au sujet des TAP alors que le nombre d'enfants n'est pas du tout le même.

M. le Maire précise que ce remboursement concerne les postes d'ATSEM mis à disposition de la CCLS dont le nombre est le même sur les deux écoles.

Etude des prévisions des dépenses des commissions municipales 2016

Chaque adjoint présente les prévisions de dépenses pour l'année 2016 retenues par la commission dont il est référent.

## Document préparatoire DOB 2016

M. le Maire propose de ne pas revenir en détail sur le document dont la plupart des explications et analyses ont été reprises par Mme SOUBEYRAN dans sa présentation des comptes administratifs. Il s'attarde toutefois sur les dotations de l'Etat en rappelant qu'en 2012, la DGF s'élevait à 615 645 € pour s'abaisser à 518 058 € en 2015. La baisse des dotations représentait -1,61 % en 2013, -1,65 % en 2014 et -4,87 % en 2015. Malgré son désengagement, l'Etat demande aux collectivités d'engager de plus en plus de dépenses (TAP, formations spécifiques des agents, mise en accessibilité des bâtiments publics, ...). Dans ce contexte, la capacité d'autofinancement de la commune reste stable et s'élève à environ 250 000 €.

Ensuite, M. le Maire demande à M. Christian SOUVIGNET de donner lecture des ratios les plus significatifs, photographie de la santé financière de la collectivité.

- Le ratio de la marge d'autofinancement courant correspondant aux charges de fonctionnement courant + le remboursement du capital des emprunts/ les produits de fonctionnement. La marge d'autofinancement représente la part de produits de fonctionnement disponible qui va servir à financer les dépenses d'équipement. En 2015, ce ratio s'est légèrement détérioré, résultat de la fragilisation du cycle de fonctionnement et s'élève à 93,70 %.

- Le ratio de rigidité des charges structurelles correspondant à l'agrégat des charges de personnel + contingents et participations + charges d'intérêts / produits de fonctionnement. Il vise à mesurer le caractère incompressible des dépenses de fonctionnement et s'est également détérioré en 2015 en raison de l'augmentation des charges de personnel pour atteindre 44,2 % mais demeure bien inférieur au seuil d'alerte de 62 %.
- Le ratio de surendettement correspondant à 'encours de dette au 31 décembre de l'année N / les produits de fonctionnement. Il mesure l'importance du stock de dette en années de fonctionnement, le poids de la dette devenant excessif lorsqu'il atteint 1,33. En 2015, il s'élève à 1,63 pour la commune, signifiant qu'elle a consacré 1 an et 6 mois de produits de fonctionnement pour rembourser l'intégralité de sa dette.

M. le Maire souligne que la commune s'est désendettée de 624 434 € en 2015.

Après la présentation d'une synthèse des orientations budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement dépenses et recettes pour l'année 2016 visant essentiellement à maîtriser les dépenses d'énergie et les charges de personnel afin de compenser la baisse des dotations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le document préparatoire au débat d'orientation budgétaire 2016.

M. le Maire remercie les agents des services administratifs et comptables pour leur travail au quotidien et Mme Stéphanie DEFOUR rajoute que la qualité et la précision des documents fournis facilite la compréhension des présentations des dossiers financiers.

#### Créances éteintes suite à l'effacement d'une dette

Madame le Comptable du Trésor a fait connaître à M. le Maire que suite à un jugement rendu par le Tribunal d'Instance de Roanne concernant l'effacement des dettes prononcée au profit d'un ancien administré, qu'elle ne pouvait procéder au recouvrement de titres émis sur plusieurs exercices et se rapportant au restaurant scolaire. M. le Maire précise que les pertes sur les créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'une procédure collective, lorsque le Comptable a satisfait à l'ensemble de ses obligations, s'enregistrent sur le compte 6542. Les créances éteintes s'imposent à la Commune et au Trésorier et qu'aucune action de recouvrement n'est possible.

Madame le Comptable du Trésor demande en conséquence d'admettre en créances éteintes les montants mentionnés dans la présente délibération pour les années 2011 à 2013 représentant une somme de 52.63 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **SE PRONONCE** favorablement sur l'admission en créances éteintes des titres dont il s'agit, soit une perte de recettes de 52.63 €, **DONNE TOUS POUVOIRS** à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents utiles à la réalisation des présentes dispositions et **PRECISE** que les crédits afférents à cette allocation en non-valeur sont inscrits au budget communal à l'article 6542.

## 4 – PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE SEMENE

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu le 8 janvier 2016 le projet de schéma de mutualisation pour la période 2015-2020 émis par la Communauté de Communes Loire Semène qui s'inscrit dans les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015.

Outre l'aspect réglementaire, ce schéma de mutualisation apparaît comme une feuille de route indispensable pour tendre vers plus d'économie en charges de fonctionnement tout en proposant le maintien de services de qualité et une préparation à la prise de compétences nouvelles prévues dans le cadre de la loi NOTRe.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sous un délai de trois mois et qu'à défaut de délibération, son avis sera réputé favorable.

Le Code Général des collectivités territoriales prévoit trois types de mutualisation de service entre un EPCi et ses communes-membres :

- La mise à disposition
- La constitution de services communs
- La mise en commun des moyens

Trois axes structurent le plan d'actions de mutualisation pour 2015-2016 de la CCLS :

- La recherche d'efficience dans l'action publique locale
- Le développement de la coopération entre Loire Semène et ses communes membres dans la production des politiques publiques
- La réflexion sur l'évolution des politiques publiques

Monsieur le Maire expose les 18 fiches descriptives d'actions élaborées par la Communauté de Communes Loire Semène qui ont été transmises par mail aux conseillers municipaux à savoir :

Action 1 : Mise en place des formations mutualisées

Action 2 : Développement de la mise en commune du SIG

Action 3: Mutualisation du travail de terrain

Action 4: Prévention de la délinquance (transports scolaires, espaces publics ...)

Action 5 : Mutualisation du site internet Loire Semène à l'ensemble des communes membres

Action 6: Mutualiser l'Ingénierie Technique Communautaire.

Action 7 : Programmer des études de bâtiments communes

Action 8 : Développement d'un parc matériel commun

Action 9 : Développement d'une approche communautaire de l'habitat

Action 10: Mise en place progressive d'une saison culturelle intercommunale

Action 11: Améliorer la vidéo protection du territoire Loire Semène

Action 12: Mise en place d'une plateforme de services publics en ligne

Action 13 : Développement de la cellule économique

Action 14: Mutualisation du service ADS sur l'ensemble du PETR Pays de la jeune Loire

Action 15: Mutualisation de l'outil SIG sur l'ensemble du PETR Pays de la jeune Loire

Action 16 : Etude de la prise de compétence assainissement

Action 17 : Etude de la prise de compétence Eau Potable

Action 18 : Etude de la prise de compétence PLUi

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Loire Semène pour la période 2015-2020 et **DONNE POUVOIR** à M. le Maire de transmettre cette délibération à M. Le Président de la Communauté de Communes Loire Semène.

# 5 – <u>ARRET DU PROJET DE DOSSIER DE CONCERTATION DES REVISIONS ALLEGEES ET MODIFICATIONS DU PLAN</u> LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 17 juillet 2015 le conseil municipal avait approuvé à l'unanimité DE PRESCRIRE les modifications et révisions allégées du plan local d'urbanisme, DE CHARGER la commission municipale d'urbanisme du suivi de l'étude et de l'élaboration du dossier de concertation des modifications et révisions allégées du plan local d'urbanisme, DE MENER la procédure en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques, DE FIXER les modalités de concertation et DE SOLLICITER une dotation de l'Etat pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et aux frais d'études liés aux modifications et révisions allégées du PLU.

Monsieur le Maire précise que depuis cette date, la commission communale d'urbanisme a élaboré, en collaboration avec le bureau d'études BEMO Urba et Infra de Brives-Charensac, le dossier de concertation et rappelle qu'un premier dossier de concertation a été transmis aux personnes publiques et aux communes limitrophes (dont la liste est annexée à la présente délibération) et qu'une première réunion a eu lieu en mairie le lundi 16 novembre 2015 pour étudier ce dossier point par point avec les représentants des personnes publiques présentes. Des modifications ou suppressions de dossiers ont été demandées ainsi qu'une présentation plus géographique des projets.

Une réunion de concertation a été organisée le mardi 8 décembre 2015 avec les représentants du syndicat des agriculteurs de la commune. Après modification du dossier de concertation, celui-ci a de nouveau fait l'objet d'une transmission aux personnes publiques associées et d'une réunion en mairie le jeudi 25 février 2016.

Avant de soumettre la délibération au vote, M. le Maire laisse la parole à M. Daniel TONSON qui présente plus en détail le projet de révisions allégées et de modifications du PLU dont le document initial de 122 pages a été adressé par mail à chaque conseiller.

M. l'adjoint à l'Urbanisme revient sur les raisons qui ont conduit les élus à entreprendre la démarche de projet de révision du PLU. Cette révision s'est imposée afin de prendre en compte sur la commune la parution de nouvelles règles d'urbanisme. Les Loi ALUR (aide au logement et urbanisme rénové) et Loi LAAF (loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt) ont bouleversé certaines approches de l'urbanisme en définissant de nouvelles orientations.

- Limiter l'étalement urbain en préservant au maximum les zones agricoles et naturelles.
- Densifier les zones constructibles par la suppression du COS et de la taille minimum des parcelles.
- Recentraliser les zones constructibles autour des bourgs au détriment des hameaux.
- Donner plus de poids au SCOT qui «chapeaute» les PLU d'un pays tel que celui de la Jeune Loire et qui pourront imposer des quotas d'habitations.

## M. TONSON explique ensuite que le projet de révision du PLU a été pensé suivant 4 orientations :

## - Quel avenir pour nos zones AU?

Légalement, celles-ci doivent s'éteindre au bout de 9 ans si rien n'est fait soit en 2016 en ce qui concerne la commune. Ces zones ont été remodelées, toutes ont été fortement diminuées ou supprimées compte tenu des possibilités de viabilisation et aussi de respecter certaines contraintes. La loi oblige de prévoir la mixité de constructions (habitat individuel, groupé, collectif) si la surface dépasse 1 ha.

#### - Rationaliser l'utilisation des sols :

Il s'agit de propriétés construites et closes qui présentent l'anomalie de parties conséquentes classées en zone agricole qui empêchent toute possibilité de construction ou d'extension dans cette zone sans profiter toutefois à une exploitation agricole.

#### - Créer des emplacements réservés :

Dans le cadre d'une utilisation future par la Commune pour l'élargissement de chemins, créations de parkings, espaces pédestres ou de loisirs...

#### - Modifier certains points du règlement du PLU

Définir un règlement plus adapté à l'usage de l'utilisation du Droit des Sols (distances d'implantations, hauteurs de constructions...).

M. TONSON annonce que Compte tenu de ces modifications, il en ressort que les surfaces constructibles augmenteraient de **2,9 ha.** En contre partie, les zones agricoles et naturelles augmenteraient de **9 ha** au détriment des zones à urbaniser (moins **12 ha**).

Afin d'assurer l'information du public, un exemplaire du projet de révision et de modification du PLU sera disponible en Mairie à partir du **14 mars 2016 et pendant un mois,** préalablement à l'enquête d'utilité publique dont les dates restent à préciser et qui se déroulera en présence d'un commissaire enquêteur qui enregistrera les observations formulées par le public et donnera son avis.

Le PLU sera également en ligne sur le site Internet de la Commune et le public en sera informé par la presse.

Après ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité **D'EFFECTUER** le bilan de la concertation sur le dossier relatif aux révisions allégées et modifications du PLU tel qu'il est présenté lors de la réunion, **D'ARRÊTER** le projet de révisions allégées et modifications du plan local d'urbanisme et **D'AUTORISER** M. le Maire à effectuer les démarches pour le lancement de l'enquête publique.

# 6 – <u>DEMISSIONS DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION MARIE LAGREVOL</u>

Suite à la démission de Mme Odile PRADIER et de M. Frédéric GIRODET du Conseil d'Administration de l'association Marie Lagrevol en date du 23 janvier 2016 à l'issue de l'Assemblée Générale, il convient de nommer deux délégués du Conseil Municipal au CA de l'association conformément à ses statuts. Avant de procéder à l'appel à candidature et au vote, M. le Maire souhaite revenir sur les raisons qui ont poussé les deux élus à démissionner.

M. le Maire regrette l'absence de concertation préalable sur le projet de transfert de gestion de l'établissement à la Mutualité de la Loire. Les représentants du Conseil Municipal ont pris connaissance de ce projet par le biais de la convocation à l'Assemblée Générale du 23 octobre 2015, soit 15 jours avant la réunion.

Le président, M. Adrien GLASIAN, a su par le passé et à maintes reprises, contacter M. le Maire pour évoquer des travaux ou demander l'aide de la municipalité sur certains dossiers. Dans ce cas précis qui engage l'avenir de la résidence, aucune consultation préalable n'a été proposée.

Aucune évolution dans la méthode n'a été constatée entre le 23 octobre 2015 et le 23 janvier 2016 : aucune concertation avec les familles, le personnel, la commune.

M. le Maire tient à dénoncer une appropriation de la résidence par le président du CA illustrée par une disposition du transfert de gestion annoncée de manière orale, aucun document écrit n'ayant été remis aux membres du CA. Cette disposition prévoit la pérennité du CA actuel, transformé en CA d'animation mais dans quels locaux ? Avec quels services administratifs ? Avec quelle trésorerie ?

M. le maire évoque également l'indifférence totale de M. GLASIAN vis-à-vis de la commune dans cette affaire qui engage la maison de retraite.

Il rappelle que le bâtiment a été construit sur un terrain légué à la commune, grâce à des dons et legs de Saint-Justaires et par la volonté de la commune. En parallèle, la municipalité a réalisé plusieurs actions concrètes depuis le mandat précédent : travaux du mur et du jardin pour un montant de 52 000 €, obtention d'une subvention de 300 000 €, invitation des résidents au repas des + de 70 ans, animations du CCAS à la résidence, passage des défilés devant l'EHPAD.

Dans ce contexte, M. le Maire s'interroge sur la nécessité de nommer deux administrateurs représentant la commune dans un tel contexte et énumère ses craintes :

- Etre mis devant le fait accompli comme le 23 octobre et le 23 janvier
- Ne pas montrer son opposition au risque d'être radié
- Etre complice d'un transfert qui visiblement inquiète beaucoup de monde
- Etre solidaire des raccourcis voire même plus, constatés dans le déroulement du projet comme le pseudo accord du Département

De ce fait, il se dit opposé à une représentation de la commune au CA de l'établissement mais demande toutefois si des conseillers municipaux sont candidats pour siéger au CA de l'association Marie Lagrevol.

Avant cela, des conseillers souhaitent prendre la parole.

M. Alain MONDON s'interroge sur l'avenir du personnel actuel travaillant à l'EHPAD et dont une bonne partie est de la commune. Il craint que le côté humain des relations entre le personnel et les résidents se perde avec la mutualisation au profit du confort de gestion. Selon lui, il est dommage qu'une si belle résidence soit si souvent au cœur de conflits alors que son but est d'offrir une bonne qualité de vie à nos aînés. La mutualisation pourrait être une solution mais dans cet énorme paquebot que serait la mutualité, l'humain ne va plus exister, ne sera plus pris en considération. La solution actuelle n'est peut-être pas parfaite mais une réflexion pourrait être envisagée pour l'améliorer car c'est regrettable d'avoir un si bel outil et de ne pas l'utiliser à fond.

Mme Odile PRADIER souligne que depuis son entrée dans le CA en 2014, son constat est négatif. Par exemple, lors de chaque réunion, un sujet revenait régulièrement, celui de l'éviction d'une coiffeuse ou d'une affaire judiciaire. A côté de cela, le changement de mode de gestion, sujet bien plus important, n'a jamais été abordé. Ce fonctionnement n'est pas acceptable et pas sérieux selon elle.

M. Patrice FRANÇON rappelle que la commune a fait beaucoup pour la résidence depuis 2009 pour rendre le cadre de l'EHPAD toujours plus agréable, le climat semblant plus serein. L'établissement a aussi fait la Une des journaux comme étant bien classé sur le département. En tant qu'élus, nous nous devons de nous préoccuper de l'avenir des résidents dans une maison de qualité. Confier la gestion à d'autres, pourquoi pas mais ne sommes-nous pas capables de l'assumer ? La mutualisation : on sait où ça va mener l'établissement. Chacun sera concerné un jour par l'EHPAD pour nos parents, grands-parents ou nous-mêmes. Une résidence dans un cadre comme le nôtre est bien plus agréable que les bâtiments-usine des grandes villes du type gérontopole où l'être humain est placé au second plan. M. FRANÇON remercie Mme PRADIER et M. GIRODET pour leur communication sur ce sujet, il souligne leur courage dans la décision de démissionner notant que les élus prennent position et resteront du côté de l'ARS et du Département, soucieux du devenir de l'établissement.

M. Daniel TONSON s'exprime en tant que conseiller départemental puisque le Département a une mission de tutelle sur la maison de retraite. Il précise que la direction des affaires sociales du Département n'est pas indifférente de la situation mais n'a reçu aucune demande écrite de la part du président du CA de l'EHPAD. Il donne ensuite lecture d'un extrait du courrier adressé à M. GLASIAN rappelant la position du Département sur la réflexion d'un changement de mode de gestion nécessitant dialogue et échanges. Cette réflexion doit servir de point de départ aux discussions entre tous les partenaires. Il est précisé qu'au jour de rédaction du courrier, ni le Département, ni l'ARS n'ont été saisi pour un transfert de mutualisation et n'ont donc donné aucun accord. Si le mode de gestion devait évoluer, le Département donnerait priorité aux habitants de Saint-Just-Malmont pour résider à l'EHPAD et à des tarifs accessibles pour des retraités du textile. Le Département sera attentif sur les garanties que pourrait proposer une quelconque mutuelle pour reprendre la gestion de l'établissement mais à ce jour il n'y a aucun candidat déclaré officiellement.

M. le Maire remercie les conseillers pour leurs interventions. Pour répondre aux interrogations de M. MONDON, il se dit impuissant pour apporter des garanties sur le devenir de l'établissement. M. GIRODET informe avoir rencontré le directeur général de la Mutualité après des mois de silence sachant que la commune est réticente à un tel projet sans garanties préalables.

Il tient également à revenir sur la date du 7 janvier 2016 où M. DECOLIN, vice-président du Conseil Départemental aux affaires sociales et M. TONSON, Conseiller Départemental, ont participé à une réunion à laquelle Mme PRADIER et M. GIRODET n'était pas conviés en tant qu'opposants mais ont été invités grâce à l'insistance de M. TONSON. M. DECOLIN s'était montré enthousiaste à l'idée de conduire une telle réflexion de mutualisation. M. le Maire a alors demandé si d'autres établissements voisins avaient été consultés pour explorer les pistes de mutualisation. On lui a répondu oui avec l'exemple de Sainte-Sigolène. Il se trouve que M. GIRODET connait le cas de cet établissement qui a bien été consulté, mais c'était en 2008 pour de l'achat de matériel.

M. le Maire se dit choqué d'être traité de la sorte comme lors de la réunion du 23 octobre où il fallait donner l'autorisation d'engager des discussions avec la Mutualité de la Loire alors que tout semblait déjà « ficelé ». Lors de la réunion du 23 janvier, il était demandé de voter la mise en place d'un protocole pour expérimenter un transfert de gestion. Mme PRADIER et M. GIRODET s'y sont opposés préférant une concertation avec les résidents, les familles, le Département, l'ARS, le Conseil d'Administration et la Commune.

Sans aucune garantie et avec le risque de regretter dans quelques années le transfert de gestion, M. le Maire reste ferme sur sa position. Il termine son propos en parlant de trahison.

L'assemblée comme le public applaudit M. le Maire à la fin de son intervention et Mme PRADIER lui exprime son soutien au nom de tout le Conseil Municipal.

M. le Maire informe qu'un collectif est en train de se monter pour défendre les intérêts des résidents, des familles et de l'établissement conduit par Mme Bernadette CHEYNET et M. Fabrice TENDILLE.

Après appel à candidature, l'assemblée délibérante constate qu'aucun conseiller municipal n'est volontaire pour siéger au Conseil d'Administration de l'EHPAD Marie Lagrevol. Le Président de cet établissement en sera informé par courrier.

#### 7 - PERSONNEL COMMUNAL

A la demande de M. le Maire, M. Patrice FRANÇON, adjoint au Personnel, présente le dossier traitant des questions concernant le personnel communal.

### Modification du tableau des emplois de la collectivité

Monsieur FRANÇON rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Compte tenu des propositions d'avancements de grade de l'année 2016, il appartient au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois de la collectivité afin de créer et de supprimer des postes.

Il est proposé, sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire du Centre de gestion de la Haute-Loire

- DE CREER un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 01/04/2016 afin de permettre la nomination de Monsieur JOVANOVIC Richard et DE SUPPRIMER un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter de la même date ;
- DE CREER un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 01/04/2016 afin de permettre la nomination de Madame TARERIAT Lydie et DE SUPPRIMER un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter de la même date;
- DE CREER un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 33/35<sup>ème</sup> à compter du 01/04/2016 afin de permettre la nomination de Madame COLOMB Lucienne et DE SUPPRIMER un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 33/35<sup>ème</sup> à compter de la même date :
- DE CREER un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 30/35<sup>ème</sup> à compter du 01/04/2016 afin de permettre la nomination de Madame PANEI Martine et DE SUPPRIMER un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 30/35<sup>ème</sup> à compter de la même date ;
- DE CREER un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 01/04/2016 afin de permettre la nomination de Monsieur JOURDAT Franck et DE SUPPRIMER un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter de la même date ;
- DE CREER un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 01/04/2016 afin de permettre la nomination de Monsieur SAHUC Emmanuel et DE SUPPRIMER un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter de la même date.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de transmettre pour avis du Comité technique Paritaire du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Loire les 6 suppressions de poste et l'**AUTORISE** à modifier le tableau des emplois de la collectivité ainsi que le tableau du régime indemnitaire 2016.

## > Renouvellement CAE de Melle Camille POYET

Monsieur FRANÇON rappelle que par délibération du 24 juillet 2014, le Conseil Municipal avait approuvé la création d'un Contrat Unique d'Insertion à l'école publique La Communale de SAINT-JUST-MALMONT à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 pour une durée de 18 mois sur la base de 26 heures hebdomadaires et le recrutement de Mademoiselle Camille POYET sur cet emploi.

La convention de contrat unique d'insertion établie le 30 juin 2014 entre l'Etat, la collectivité et Melle Camille POYET est arrivée à échéance au 29 février 2016.

M. l'adjoint au Personnel informe qu'après contact avec la Mission locale d'YSSINGEAUX, le contrat de Melle Camille POYET pourrait être renouvelé pour une période de 6 mois avec obligation pour la collectivité de mettre en place pendant cette durée une formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou à une préparation au concours d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** la prolongation du Contrat Unique d'insertion de Mademoiselle Camille POYET pour une durée de 6 mois supplémentaires à l'école publique La Communale de SAINT-JUST-MALMONT, soit du 1<sup>er</sup> mars 2016 au 31 août 2016, sur la base de 26 heures hebdomadaires ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de Contrat Unique d'Insertion avec l'Etat sur la base d'une prise en charge de 70 % et lui **DONNE POUVOIR** de signer le CUI à durée déterminée de Melle Camille POYET sur la base précitée ; **PREND** en charge financièrement la formation BAFA de Melle Camille POYET.

## > Avenant cotisation contrat groupe assurance personnel CDG 43

Monsieur FRANÇON rappelle que, par délibération du 10 décembre 2012, le Conseil Municipal avait approuvé la signature des conventions à intervenir avec GENERALI/SOFCAP pour le contrat d'assurance groupe sur les risques statutaires négocié par le Centre de Gestion de la Haute-Loire sur la base de taux garantis sur 3 ans à 6.85 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 avec possibilité de révision la 4<sup>ème</sup> année pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL.

M. FRANÇON expose que la compagnie d'assurance GENERALI via SOFAXIS demande de revoir les conditions tarifaires du contrat d'assurance au 1<sup>er</sup> janvier 2016 du fait de la durée moyenne des arrêts, la progression de la fréquence et la gravité des arrêts pour accidents de service et maladies professionnelles et des factures exogènes comme le recul de l'âge de départ à la retraite ou encore l'application de la réforme européenne (solvabilité 2) impliquant la mise en place par les assureurs d'un dispositif prudentiel plus rigoureux.

M. l'adjoint au Personnel informe qu'après plusieurs mois de négociation avec SOFAXIS, en collaboration avec le Centre de Gestion 43, un accord est intervenu pour fixer à 7.20 % le nouveau taux de cotisation pour l'année 2016 pour les agents affiliés à la CNRACL.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** la proposition de GENERALI du taux de cotisation de 7.20 % pour l'année 2016 pour l'assurance statutaire pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au certificat d'adhésion au contrat groupe n° 400.903.254 souscrit par le Centre de Gestion de la Haute-Loire.

# ➤ Recrutement d'agents contractuels pour le remplacement d'agents titulaires indisponibles, d'accroissement temporaire ou saisonnier d'activités

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 juin 2014, le Conseil Municipal avait approuvé le recrutement d'agents non titulaires pour le remplacement d'agents titulaires indisponibles, pour des besoins saisonniers ou occasionnels. Il informe l'assemblée que le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 sous réserve de dispositions particulières, a modifié le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale. Le nouveau décret remplace le terme d'agent non titulaire par celui d'agent contractuel.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal **PREND ACTE** du décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 qui remplace le terme d'agent non titulaire par celui d'agent contractuel et **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux recrutements d'agents contractuels pour le remplacement d'agents titulaires indisponibles, d'accroissement temporaire ou saisonnier d'activités si le besoin s'en fait sentir et dans les conditions prévues par le texte précité et à signer les contrats de travail s'y afférent.

## 8 - PRISE EN CHARGE SPECTACLE JAZZ BAND DU 12 MARS 2016

Madame Odile PRADIER informe qu'une animation est organisée par la commission municipale culturelle le samedi 12 mars 2016 avec l'intervention du groupe JAZZBAND SAINT-GERMAIN qui se produira à la salle polyvalente à 20h30. Le coût de cette prestation s'élève à la somme de 480.00 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la prise en charge de la somme de 480.00 € pour l'intervention de JAZZBAND SAINT-GERMAIN à l'occasion du spectacle du 12 mars 2016, DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire de mandater cette somme auprès de l'ASSOCIATION HARMONIE DE SAINT-GERMAIN Chez M. DI MASCIO Jean Michel, 3 rue des Eglantiers - Pebellit – 43 700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE, FIXE à 6 euros (tarif C) le droit d'entrée pour les adultes et à 2 euros (tarif A) pour les enfants de moins de 12 ans pour ce spectacle et CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au régisseur de recettes chargé de l'encaissement et à Madame Le Trésorier de Saint-Didier-en-Velay.

## 9 - CADEAU DEPART EN RETRAITE DE MME GISELE PAULET

Monsieur le Maire rappelle que Madame Gisèle PAULET, agent territorial spécialisé des écoles maternelles à l'école publique La Communale a fait valoir ses droits à la retraite au 1er janvier 2016. Il convient de remercier Mme PAULET des services rendus au sein de la collectivité ainsi que de souligner son sens du service public tout au long de sa carrière. C'est pourquoi il est proposé de marquer la gratitude de la collectivité à son égard.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal **DONNE** son accord sur l'achat d'un coffret cadeau Terre de saveurs d'une valeur de 149.90 € et une carte cadeau d'une valeur de 50.00 € à l'Espace Culturel du Centre Leclerc à Firminy à l'occasion du départ en retraite de Mme Gisèle PAULET et **DONNE POUVOIR** à M. le Maire de procéder au règlement de ces dépenses auprès de l'Espace Culturel de Firminy.

#### 10 – CESSION DE TERRAIN A TITRE GRATUIT PAR LA SUCCESSION DE M. Paul BOUTE

Monsieur le Maire informe que suite au décès de M. Paul BOUTE, ses héritiers ont signé un accord auprès de Maître Sophie SABOT-BARCET, notaire, autorisant la cession à titre gratuit de certaines parcelles au profit de la commune de Saint-Just-Malmont.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** la cession gratuite à la commune de plusieurs parcelles agricoles cadastrées section AN numéros 176 rue du Midi, 182 route du Sambalou, section AO numéro 33 Le Petit Roure, section AP numéros 114, 128, 135 route du Sambalou, **DONNE POUVOIR** à M. le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette cession ainsi que l'acte notarié qui sera passé en l'étude de Maître SABOT BARCET, notaire, à Saint-Didier-En-Velay **ET PRECISE** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

## 11 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose de traiter des deux derniers points avant que le rapport des commissions ne soit fait.

## Subvention exceptionnelle à l'OGEC pour l'organisation du cross départemental du 29 avril 2016

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'école privée Don Bosco, rue du Midi à Saint-Just-Malmont qui organise le vendredi 29 avril 2016 le 18ème cross départemental de l'UGSEL nommé pour l'occasion Cross de la cité rubanière.

A travers l'accueil de quelques 1 400 jeunes, l'objectif de la journée est de partager des valeurs sportives telles que la responsabilité, la socialisation, la citoyenneté, l'épanouissement, le partage, le respect, l'échange, le goût de l'effort de le dépassement de soi.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal retient la proposition de soutenir financièrement l'organisation de cette manifestation, **ALLOUE** une subvention exceptionnelle de 500.00 € à l'école privée Don Bosco pour l'organisation du 18<sup>ème</sup> cross de l'UGSEL et **PRECISE** que cette subvention sera versée à l'OGEC de Saint-Just-Malmont.

Signe de la bonne entente qui règne entre les deux écoles de Saint-Just, Mme Odile PRADIER souligne que Madame Isabelle CURSOUX, directrice de l'école Don Bosco, a ouvert le cross aux enfants de l'école La Communale.

#### Vente de concessions au columbarium

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 3 décembre 2015, le conseil municipal avait fixé à l'unanimité les tarifs au 20 février 2016 des concessions du columbarium :

Concession à 10 ans : 4 urnes à 400 euros
 Concession à 20 ans : 4 urnes à 700 euros

- Concession à 30 ans : 4 urnes à 900 euros

Monsieur le Maire précise qu'il convient de préciser la répartition de l'affectation du produit des ventes des concessions

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** les tarifs des concessions du columbarium tel que ci-dessus et **FIXE** la répartition du produit de la manière suivante :

- 2/3 budget commune
- 1/3 budget du centre communal d'action sociale

### 12 - COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET REUNIONS STRUCTURES INTERCOMMUNALES

## Affaires sociales

Madame Odile PRADIER informe qu'au sujet de la proposition de mutuelle de groupe « Ma commune ma santé », sur les 72 personnes venues se renseigner auprès de l'association ACTIOM, 32 ont signé une adhésion leur permettant de gagner entre 25 et 75 € par mois par rapport à ce qu'ils payaient auparavant pour des garanties équivalentes voire inférieures.

Pour le marché de Noël 2015, elle remercie les membres du CCAS et les élus qui ont assuré une permanence toute la journée pour tenir la buvette dont tous les bénéfices ont été reversés au CCAS.

## > Animation / Culture

Après les élèves enfants, ce sont les adultes des cours de Véronique GAGLIO qui exposent leurs oeuvres en salle du Conseil.

La fête d'hiver du 5 décembre organisée par le Comité des Fêtes avec la collaboration de la municipalité a connu un nouveau succès populaire, les Saint-Justaires éprouvent du plaisir à se retrouver pour cette fête familiale autour du grand sapin.

54 exposants ont répondu présents au marché de Noël du 20 décembre qui a lui aussi attiré beaucoup de visiteurs.

Les cérémonies des vœux du maire à la population du 9 janvier et au personnel communal le 16 janvier ont été des moments privilégiés d'échange et de convivialité avec à chaque fois une belle affluence.

Le 27 janvier, les 60 élèves de la classe chorale du collège Roger Ruel se sont produits à l'église pour le concert du Nouvel An devant un public très nombreux.

L'association des classards en 5 a passé le flambeau aux classards en 6 qui sont partants pour organiser le corso de la fête patronale du 3 septembre 2016.

## Vie sportive et association

Monsieur Philippe DUTEL détaille le parcours qu'empruntera le cross départemental de l'UGSEL, précise qu'une telle organisation résulte d'un travail d'équipe entre Mmes PRADIER, BONNEFOY et M. DUTEL, souligne que plusieurs associations seront présentes pour assurer la sécurité des enfants mais aussi leur proposer des activités et informe que des aires de stationnement seront identifiées pour les nombreux bus.

Ensuite, M. DUTEL informe que 43 associations sont enregistrées sur la commune dont 11 sportives représentant 2 600 adhérents. Pour les subventions, la commission a décidé de ne pas augmenter la valeur du point en 2016 et d'attribuer une subvention aux nouvelles associations que pour leur 2<sup>ème</sup> année d'existence. Concernant Interfoot, il a été décidé d'attribuer une subvention au prorata du nombre de licenciés habitant la commune.

Afin de réduire les dépenses énergétiques, une vingtaine d'interrupteurs détecteurs seront installés aux G1 et G2 et un rappel des consignes d'éclairage et de chauffage sera fait aux diverses associations.

## ➤ Enfance-Jeunesse-Vie Scolaire

Madame Christine BONNEFOY informe que la fréquentation du centre de loisirs a été correcte lors des vacances d'hiver avec une moyenne de 50 enfants par jour. Les 48 places du camp ski communautaire ont été prises d'assaut, 15 places supplémentaires ont été créées pour faire partir 63 jeunes.

Pour le restaurant scolaire, la fréquentation en 2015 a augmenté de 6 % par rapport à 2014. Ainsi, l'investissement dans un four 20 niveaux, une hotte, un batteur et du matériel de service s'est avéré nécessaire en début d'année à hauteur de 23 550 €.

Concernant le cross départemental organisé par l'école Don Bosco, une réunion avec tous les acteurs participant à l'évènement est programmée début avril.

L'assemblée générale de la crèche aura lieu le mercredi 6 avril, les portes ouvertes de l'école La Communale vendredi 25 mars et de l'école Don Bosco samedi 2 avril.

#### Communication

Madame Dominique COLOMB informe que les articles et photos pour la prochaine Trame sont à remettre pour le 1<sup>er</sup> avril 2016 au plus tard. Une réflexion est en cours concernant les rubriques 3 questions à ... et le dossier principal.

Le guide des professionnels est mis à jour au fur et à mesure des modifications communiquées et pourrait être intégré au site Internet.

Des demandes de devis sont en cours pour la signalétique des salles communales et les panneaux directionnels. Au sujet du site Internet et dans le cadre de la mutualisation, chaque commune a la possibilité de bénéficier du site de la CCLS afin de créer un mini-site pour harmoniser chaque site Internet, diminuer les coûts d'hébergement et de maintenance, pérenniser les sites. Pour la commune, cela représenterait 500 € d'investissement + 60 € de maintenance annuelle, soit dix fois moins que le site actuel créé en 2005.

## Personnel communal

Monsieur Patrice FRANÇON rappelle que plusieurs points ont déjà été abordés en cours de séance.

Il informe que la commission va se réunir prochainement pour évoquer les formations, les futures gratifications, les avancements, les éventuels départs en retraite, ... Comme évoqué dans les questions financières, des économies devront être réalisées sur les charges de personnel. M. FRANÇON rappelle que la collectivité a fait le choix de maintenir tous les services en place sur la commune mais que ceci a un coût et demande une certaine organisation comme pour les écoles ou le restaurant scolaire.

#### > Fibre optique

M. FRANÇON souligne qu'un article complet sur le déploiement a été publié dans la Trame du mois de janvier. Les travaux avancent, l'équipe commerciale d'Orange est reçue en mairie lundi 7 mars afin de planifier la commercialisation des abonnements et la mise en service de la fibre au plus tôt dernier trimestre 2016.

#### Syndicats

M. FRANÇON informe qu'une réunion est programmée au syndicat des eaux de la Semène pour évoquer les futures mutualisations et les prises de compétence eau et assainissement par les intercommunalités. Concernant la réhabilitation de la station de Lerbret et suite à l'ouverture des plis de la consultation, 4 des 5 entreprises ayant répondu ont une offre conforme au cahier des charges. Le choix du titulaire s'effectuera prochainement. Les travaux ne pourront débuter qu'une fois que la révision du PLU sera validée car le règlement actuel ne permet pas d'agrandissement de construction à la même hauteur.

## Logements vacants

M. le Maire informe que la commune va mener une lutte contre les logements vacants au nombre de 180 actuellement pouvant loger environ 400 personnes. Il indique que ces logements peuvent représenter un risque pour la sécurité des riverains et des passants. Il convient également d'informer les propriétaires des aides dont ils peuvent bénéficier en rénovant leurs logements. Enfin, la commune pourrait instaurer une taxe sur les logements vacants.

Avant de clôturer la réunion, M. le Maire annonce que la jeune Sya DEMBELE est devenue championne de France de danse urbaine et va concourir aux championnats du monde, marchant ainsi sur les pas de son frère. Il propose ainsi de lui consacrer la rubrique Trois questions à ... de la prochaine Trame.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.

Les extraits des délibérations peuvent être consultés en Mairie de SAINT-JUST-MALMONT aux heures d'ouverture du secrétariat.

Frédéric GIRODET	Carole GRAIL	
Odile PRADIER	André MOLLE	
Jacques ROUCHON	Arlette VIOZAT	
Christine BONNEFOY	Thierry DESOLME	
Daniel TONSON	Stéphanie DEFOUR	
Dominique COLOMB	Jean-Jacques SAMUEL	
Patrice FRANÇON	Jérôme PICHOT	
Philippe DUTEL	Pauline JOUSSERAND- TOURON	
MFrançoise SOUBEYRAN	Joël AUROUZE	
Marguerite FOULTIER	Dominique ASTIER- COURBON	
Maryline MOUNIER	Bernard ROUCHON	
Alain MONDON	Camille FANGET	
Chrystelle GASSMANN	Louis BESSON	
Jean FOURNEL		